

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2021**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	27
" " ayant donné pouvoir	:	02
" " votants	:	29

Date de la convocation : 21 mai 2021

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, Mme DOUARD, M. BINDA, Mme VALLET, M. CUEVAS, Mme LACROIX.

EXCUSÉS : Mme MARTIN donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. EL FAHFUHI donne pouvoir à M. CUEVAS

SECRETARE DE SEANCE : Ghislaine BENOIT

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Ghislaine Benoit est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez reçu la convocation en temps et en heure pour cette réunion de Conseil municipal. J'espère que nous nous réunissons pour l'avant-dernière fois dans cette salle. Le prochain conseil sera le 1^{er} juillet, nous serons donc encore ici. J'espère que nous pourrons réintégrer la mairie au mois de septembre.

Vous avez reçu l'ordre du jour en temps et en heure.

Vous avez également reçu par mail, le 21, le procès-verbal de la séance du 14 avril.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce rapport ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance sera Madame Benoit Ghislaine.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- J'ai reçu les excuses de Madame Annelise Martin qui me donne pouvoir. Monsieur El Fahfouhi donne pouvoir à Monsieur Philippe Cuevas.

Vous avez également reçu les décisions prises dans le cadre de la délégation au maire.

J'ai signé deux prêts qui avaient été approuvés au budget, un de 120 000 € auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour Champa'Immo, pour la réalisation des logements dans la Trésorerie. C'est un prêt à 0,71 %, on a rarement fait plus bas. Je pense d'ailleurs qu'on n'a jamais eu plus bas.

M. Tissot.- Si, l'an dernier, à 0,66 %.

M. le Maire.- Oui, mais c'était exceptionnel.

L'autre prêt est de 500 000 €, également auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté, à 0,71 %. Il s'agit du prêt de 500 000 € que nous faisons tous les ans.

Il y a d'autre part des renoncations à des droits de préemption.

Nous avons reçu les remerciements de l'association St Vincent de Paul pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

J'ai également des informations au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Préfet du Jura a décidé d'attribuer à notre collectivité plusieurs subventions, sachant que nous les demandons au fur et à mesure que les dossiers sont complets :

- une subvention de 84 000 € pour le projet de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau gymnase aux Louaitaux.
- une subvention de 7 500 € pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de tribunes au stade des Louaitaux.

Ces deux subventions sont à hauteur de 50 %.

- une subvention de 5 905 € (à hauteur de 20 %) pour le projet d'aménagement du chemin forestier du collège des Louaitaux – Route de Sapois.
- une subvention de 15 496 € (à hauteur de 20 %) pour le projet de réfection de la rue Léon Blum.
- une subvention de 3 975 € pour la réfection de la liaison piétonne Bords de l'Ain – Carrefour de Belle-Frise. Il s'agit du tapis d'enrobé qui a été fait depuis le Pont Neuf en direction de l'ancien hôpital. Subvention à hauteur de 20 %.
- une subvention de 4 245 € (à hauteur de 30 %) pour la rénovation de l'éclairage public en LED.

Sachant que nous passerons d'autres demandes de subvention au cours de ce conseil.

Si vous le permettez, nous allons inverser quelque peu l'ordre du jour car nous avons la présence de Madame Julie Pianet, de l'ONF, qui va nous présenter le plan d'aménagement forestier.

TREIZIÈME COMMISSION : FORÊT

8. Plan d'aménagement forestier : point d'étape

M. Tissot.- "La forêt communale, soumise au régime forestier, représente environ 800 hectares.

Sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts (O.N.F.)

Un plan d'aménagement forestier couvrant la période 2011-2030 est en cours.

Ce plan avait été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2011.

Je laisse la parole à Madame Julie Pianet, technicienne de l'O.N.F., qui va dresser un point d'étape à mi-chemin de ce plan.

Elle pourra également répondre à vos questions."

Mme Pianet. - Pour les personnes qui ne me connaissent pas, je suis Julie Pianet. Je suis la technicienne forestière en charge de votre commune et je travaille pour l'Office National des Forêts. Pour les personnels qui ne connaissent pas, c'est un établissement public qui s'occupe du conseil et de la gestion des forêts communales et des forêts d'Etat. Nous avons pour mission de nous occuper de tout ce qui touche à la forêt.

Je suis ici aujourd'hui pour parler d'un bilan à mi-période de l'aménagement forestier de Champagnole.

Qu'est-ce qu'un aménagement forestier ? Il s'agit d'un document de gestion qui est établi pour 20 ans, sur Champagnole de 2011 à 2030. On y retrouve plusieurs choses, déjà un résumé de la gestion passée, un état des lieux de la forêt actuelle et également des grandes directions pour la durée de l'aménagement dans les coupes et dans les travaux.

Je vais vous faire un rapide topo sur la forêt communale de Champagnole. Nous sommes sur une superficie de 790 hectares répartie en plusieurs cantons, chaque canton est tout à fait différent des autres de par son sol, son exposition ou les enjeux qu'on y retrouve.

Par exemple, le canton de Taravent (en bleu à gauche sur la carte) est un canton sur lequel les sols sont plus fertiles qu'ailleurs. La ressource en eau y est tout le temps présente. C'est donc un canton qui a une vocation plutôt productive. C'est là où se trouvent les plus beaux peuplements de la commune.

A *contrario*, le canton de Sapois (en vert sur la carte) qu'on appelle aussi le Stand ou les Louataux est un canton sur des sols très superficiels. Il n'est pas rare d'y voir la roche affleurante. Par sa proximité avec la commune, c'est un canton qui a plutôt une vocation d'accueil du public. La gestion y sera donc totalement différente.

Je ne veux pas entrer dans le détail des autres cantons, sachant qu'on trouve vraiment de tout.

Sur la commune de Champagnole, on trouve principalement deux types de gestion, la gestion régulière (schéma du bas) qui concerne la forêt à 50 %. C'est ce qu'on voit le plus souvent. Chaque métier de gestion a un âge donné, on parle de semis jusqu'au peuplement adulte où on fait les coupes. Le cycle dure de 80 à 100 ans, cela dépend des essences.

Je précise qu'on fait rarement des plantations. Ce sont des cas très particuliers. Dans une forêt normalement gérée, le peuplement adulte fait des graines qui redonnent des semis et ainsi, le cycle continue.

Un bon tiers de la forêt de Champagnole est géré en gestion irrégulière (schéma du haut) où tous les âges se côtoient. On trouve de tout. C'est essentiellement ce qu'on a sur le canton de Sapois.

Pour le régulier (en rose, bleu et vert foncé), c'est le schéma du dessous. Vous avez ici une vision globale de la forêt, on pourra y revenir à la fin si vous avez des questions. Je ne vais pas m'étendre sur tous les enjeux (accueil du public, chasse, environnement, etc.).

Dans le bilan des 10 dernières années, je vais d'abord parler des récoltes. Le graphique que vous avez à l'écran retrace les 10 dernières années. En bleu, ce sont les coupes réglées qui sont les coupes prévues dans le document d'aménagement. En orange, les coupes non-réglées, donc ce qui est imprévu. Cela peut être dû à des échanges, mais actuellement c'est surtout dû à la crise sanitaire qui touche également les forêts. C'est ce qu'on appelle les produits accidentels, par exemple le scolyte sur l'épicéa ou encore des sapins qui dépérissent à cause de la sécheresse.

La barre noire du milieu représente la possibilité lissée sur les 20 ans. En réalité, on a coupé un peu plus que ce qu'on devait parce qu'on a avancé des coupes pour raison sanitaire. C'est-à-dire qu'on a passé le groupe de régénération dans les 10 ans au lieu de le passer pendant 20 ans afin de récolter du bois vert plutôt qu'attendre l'année où il était prévu dans l'aménagement et ne récolter que du bois sec.

Vous voyez sur ce graphique que les récoltes sont en baisse. Sur l'année 2020, quasiment la moitié est faite en produits accidentels. C'est dû à deux choses, à la crise climatique et également à une stratégie commerciale nationale qui a été mise en place pour répondre à cette crise, c'est-à-dire qu'on réduit fortement la disponibilité des bois verts sur le marché afin de ne pas provoquer un effondrement des prix.

Par exemple, cette année sur Champagnole, six parcelles étaient prévues en coupe et nous n'allons en faire que deux. Les quatre autres parcelles ont été jugées suffisamment saines pour être repoussées et attendre une année, ce qui sera plus favorable au niveau des prix du bois.

Par contre, on a ajouté des coupes qui n'étaient pas prévues pour raison sanitaire.

Je vais passer à la question des finances.

On établit des bilans tous les ans. Je vais me concentrer sur les recettes. Sur les 10 ans, nous avons en moyenne 150 000 € de recettes auxquelles il faut enlever environ 25 000 € de frais de bûcheronnage. Cela va toujours ensemble. On est donc à 125 000 € de recettes par an sur les 10 dernières années.

Pour ce qui est des dépenses, ce sont principalement des travaux sylvicoles, c'est-à-dire tout ce qui touche directement à la forêt. Sur cette photo, il s'agit de travaux de dégagement qui ont été faits l'année dernière sur le canton de Curtil. On a dégagé des semis de sapins, d'épicéas, de hêtres, d'érables qui étaient enfouis sur 3 mètres de noisetiers afin qu'ils puissent voir la lumière et que plus tard, ce soit un investissement pour la forêt future.

Dans les types de travaux, on propose aussi des travaux de maintenance. C'est tout ce qui est entretien des limites pour ne pas perdre le parcellaire, ne pas aller couper chez le voisin ou inversement, ainsi que les entretiens de pistes, d'accotement, d'élagueuse. Tout cela fait partie des travaux que nous proposons.

Nous proposons également des travaux d'infrastructure, c'est-à-dire tout ce qui concerne les routes forestières, les places de dépôts. On a par exemple un projet en cours sur le canton de Taravent.

Il faut souligner que la commune a un bon taux de réinvestissement, à hauteur de 17 %.

Je reviens sur le tableau de tout à l'heure pour vous parler du second paragraphe et de la partie jaune, en bas. Pour résumer, sur les 10 dernières années, on était en moyenne à 20 500 € de dépenses pour les travaux.

La commune investit surtout sur des peuplements qui ont moins de 15 ans. Il s'agit donc d'un investissement pour la forêt future, ce n'est pas quelque chose que l'on voit tout de suite.

Sur la diapo suivante, on a regroupé toutes les recettes-dépenses jusqu'à 2019 afin de voir plus précisément la moyenne. Ce qu'il en ressort, c'est que le bilan net par hectare et par an est à 116 €, multipliés par le nombre d'hectares, cela donne 780.

Pour les projections futures pour les 10 prochaines années, on revient sur la carte du début. Au niveau exploitation, comme je le disais, on a exploité un peu plus que ce qu'on aurait dû, notamment dans les zones bleues qui sont ce qu'on appelle la régénération. Ce sont des peuplements adultes, qui sont mûrs et qui sont prêts à être récoltés. On les a récoltés prématurément pour raison sanitaire, essentiellement à cause du scolyte. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on se trouve avec un groupe de régénération qui est totalement fini, ce qui va enlever des travaux pour plus tard.

On a également coupé davantage de produits accidentels que prévu. Ce sont bien sûr des choses qui ne sont jamais prévues. C'est à peu près sur tous les cantons, mais surtout sur le canton de Curtil et le canton de Sapois.

On a recalculé et normalement, pour les 10 prochaines années, on devrait avoir un volume moyen par an de 3 000 m³. C'est une projection dans le cas où la crise climatique ne s'accroît pas.

Pour les exploitations futures, on a également une incertitude sur les prix du marché du bois qui sont très fluctuants. Actuellement, c'est un peu plus haut, mais on ne sait pas ce que cela donnera dans 2 ans.

Comme on a coupé toutes les zones en régénération, cela va augurer davantage de travaux que prévu dans l'aménagement, notamment des plantations. Là, on est en train de faire un dossier de demande de subvention pour faire des plantations sur le canton de Curtil. On attend de voir si ce sera accepté, mais sachez que c'est une subvention à 80 %.

Dans les 10 prochaines années, il faudra également continuer à faire des travaux d'entretien, des travaux d'investissement (sylvicole, maintenance). Dans l'aménagement, il est prévu aussi de faire une route sur le canton du Mont Rivel, mais à voir en fonction des besoins, des peuplements qu'il y aura dans les années futures.

Le futur sera un peu moins positif qu'actuellement. On a malgré tout des cantons assez productifs, notamment Taravent sur lequel on va pouvoir s'appuyer car il est protégé pour le moment. Il y a vraiment de l'eau, du sol. Le bilan restera donc positif pour les 10 prochaines années, il n'y a pas de souci.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Maire.- Merci Julie.
Y a-t-il des questions ? Marine.

Mme Lacroix.- Quand sont prévus les travaux de voirie sur Taravent ?

Mme Pianet.- Pour les travaux d'infrastructure sur Taravent, nous avons demandé un dossier de subvention et on attend.

Mme Lacroix.- C'était aussi pour la voirie ?

Mme Pianet.- En fait, c'est la commune qui l'a fait directement et nous, nous faisons les consultations d'entreprise.

On doit faire les consultations d'entreprise dans les deux semaines qui viennent.

M. le Maire.- La demande de subvention, nous allons la voter tout à l'heure.

M. Tissot.- Pour être plus clair par rapport à cela, nous profitons du plan de relance départemental et de la Com'com, ce qui va nous permettre de faire l'aménagement de Taravent qu'on n'avait pas prévu de faire avant 3 ou 4 ans. C'est l'avantage des plans de relance, cela nous permet de faire des travaux que nous n'avions pas prévus.

M. le Maire.- J'ai une petite question pour parler de l'avenir. L'ONF nous conseille de mettre quelles essences actuellement ? De continuer l'épicéa, de l'arrêter ?

Mme Pianet.- On ne met plus du tout d'épicéa. Après, on n'a pas encore de recette miracle. On suit plusieurs pistes. Certains partent davantage sur des essences qui viennent du sud de la France, qui résistent un peu mieux à la sécheresse. D'autres parient plus sur la régénération naturelle, de laisser venir ce qui vient naturellement et de voir ce que cela donne.

Les deux options ont leurs avantages et leurs inconvénients. On fait donc un peu tout en même temps, on avance sur tous les plans pour ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

M. le Maire.- Et des mélèzes sur le Mont Rivel, est-ce que ça résisterait bien à la sécheresse ?

Mme Pianet.- Il y a des mélèzes sur le Mont Rivel notamment sur la parcelle 7 qui est au bord du chemin du vieux château. Ils sont magnifiques. C'est même un peuplement classé, c'est-à-dire qu'on récupère les graines pour mettre en pépinière et faire des plants avec ces mélèzes-là. On a donc bon espoir que les plantations qui ont été faites récemment tiennent aussi bien.

M. le Maire.- Est-ce que le mélèze a une valeur marchande ?

Mme Pianet.- Quand le mélèze est jeune, on a du mal à le vendre. Dans les premières et deuxièmes éclaircies, quand cela ne fait que 15 à 25 centimètres, c'est difficile à vendre.

À partir du moment où ils font 30-35 voire plus, les prix montent tout de suite. C'est ce qu'on appelle du bois rouge, cela se vend bien plus haut que le sapin ou l'épicéa.

M. le Maire.- Le sapin est tout de même l'arbre traditionnel du Jura. Est-ce que l'épicéa a été importé ou est-ce qu'il est originaire d'ici ?

Mme Pianet.- L'aire naturelle de l'épicéa est beaucoup plus en altitude. Là, il a été planté trop bas, c'est aussi pour cela qu'on a eu autant de soucis.

Le sapin souffre actuellement de la sécheresse, du manque d'eau. Le Jura a connu trois étés très secs dernièrement, c'est ce qui le fait dépérir.

On essaie de mettre de nouvelles essences de sapin qui viennent de contrées un peu plus méditerranéennes. Pour le moment, on en est qu'aux premières années.

On conserve bien sûr tous les sapins qui viennent naturellement sur les parcelles. On essaie

de les préserver au maximum, mais comme je vous le disais, il n'y a pas de solution miracle, on ne va pas tout mettre sur le sapin.

M. Pernot.- J'ai une question qui ne porte pas sur les problématiques actuelles parce que personne n'est devin - et surtout pas l'ONF, sinon on ne dirait pas ce qu'on dit. En parlant des essences qui viennent du sud, d'après ce qu'on nous laisse entendre, on peut toujours prendre des décisions, on ne prendra pas grand risque quant au résultat puisqu'on sera tous morts, d'après ce qu'on m'a expliqué, puisqu'il faut 120 ans pour que ces arbres arrivent à maturité. On peut donc prendre le risque puisqu'on ne sera pas jugés sur ce domaine !

M. le Maire.- Il faut toujours compter sur les progrès de la science.

M. Pernot.- Il faut toujours se positionner, tu as raison, c'est pour cela que nous rejetons les thèses des militants écologistes parfois fixés sur un schéma qui ne sauraient évoluer.

Ma question est d'une tout autre nature. Nous avons actuellement un vrai problème sur le territoire de Champagnole lié à sa dynamique en termes de développement puisqu'on ne va bientôt plus avoir de terrains sur la zone industrielle de la Planchette. On a ouvert une nouvelle zone de 4 hectares à la scierie Bouvet, qui seront bientôt absorbés. Pour finir, en termes de capacité d'accueil sur le territoire de la communauté de communes et plus particulièrement sur le secteur champagnolais qui est le plus prisé puisque c'est là où sont les services, on se retrouve dans une difficulté de gestion foncière.

J'interpelle les agriculteurs sur cette préoccupation parce qu'on ne pourra pas, demain, faire des discours devant nos administrés en leur disant que comme il n'y a plus de foncier, on ne peut plus développer la cité.

Ce qui est vrai pour le secteur industriel est vrai aussi pour le secteur de l'habitat puisque les derniers lotissements sont quasiment pleins, il faut donc aujourd'hui ouvrir de nouvelles possibilités.

Les agriculteurs nous disent que nous n'avons qu'à déforester et les forestiers nous disent que nous n'avons qu'à voir avec les agriculteurs. Pouvez-vous imaginer, demain, que nous nous mettions autour de la table pour envisager des schémas positifs qui permettent d'évoluer en maintenant les équilibres, sachant que nous ne sommes pas des personnes irresponsables, de sorte que nous ayons une agriculture qui reste forte, que nous ayons une forêt préservée mais qui aurait également la capacité de développer notre cité ?

Il ne faudrait pas que, demain, nous soyons dans une situation où, lorsqu'on reçoit un chef d'entreprise, nous nous trouvions dans l'obligation de lui dire d'aller voir ailleurs puisque chez nous, il n'y a plus de possibilité.

Je ne sais pas quelle est la réflexion que vous menez sur le territoire par rapport à ce genre de problématique.

Mme Pianet.- Des échanges ou des distractions sur le régime forestier ont toujours été faits. Sur Champagnole, quasiment tous les 2 ans nous avons un dossier de distraction. En soi, cela ne pose pas de problème. La seule chose que nous demandons, c'est une compensation. C'est-à-dire que la commune doit soumettre au régime forestier l'équivalent de ce qui est enlevé ailleurs, où vous pouvez, où il y a des terrains qui se vendent, bien sûr.

Mais les limites de la forêt sont variables, cela a toujours été fait, il ne faut donc pas se bloquer là-dessus. On peut bien sûr discuter de tout, il n'y a pas de souci.

M. Pernot.- Ce que je veux dire, c'est que le schéma est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Aujourd'hui, les terrains dont nous avons besoin sont par exemple le long de la déviation qui mène à Lons, où il y a les fermes Ménétrier, Brocard et d'autres, mais ils ont bien évidemment besoin de ces hectares qui conditionnent leur production de Comté.

Si on ne leur trouve pas de compensation, sachant qu'il faut qu'on leur redonne l'équivalent de ce qu'on leur prend et que la terre agricole est aujourd'hui valorisée grâce au Comté, il faut forcément que nous trouvions des solutions par ailleurs et cela passe par la problématique de la déforestation.

Vous donner des compensations paraît compliqué puisque nous n'avons pas de foncier. C'est

toute la complexité de cette approche. On ne pourra pas rester en l'état puisque, dans 2 ou 3 ans, ce sera terminé au niveau du développement industriel et économique. Il nous faudra donc rapidement engager des réflexions de cette nature pour pouvoir avancer en ayant des possibilités d'agir.

Mme Pianet.- Personnellement, je n'ai pas la main sur ces questions-là. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il faut se tenir prêt à saisir n'importe quelle opportunité pour acheter du terrain forestier. Actuellement, cela se vend beaucoup.

Comme je vous le disais, tout est envisageable, mais il ne faut pas que ce soit dans un extrême ou dans l'autre. Vous ne pouvez pas raser tout un canton pour les agriculteurs, sachant que le sol risque d'être impropre aux cultures.

D'autre part, je ne vais pas vous dire que c'est interdit puisque cela peut changer, mais cela se discute et ce ne sera pas forcément facile. Il y aura des contraintes.

M. le Maire.- Lorsqu'on s'est vu, j'ai déjà commencé à parler d'un terrain boisé actuellement sur le canton de Sapois, qui est pauvre. Au niveau sylvicole, ce n'est donc pas trop un problème.

Après, la discussion se fera avec le préfet qui a la main sur les distractions du régime forestier. Là, je compte sur la persuasion de Clément vis-à-vis de Monsieur le Préfet.

Mais il est vrai aussi – et vous m'arrêterez si je dis une bêtise – que le peuplement jurassien en bois est quasiment revenu au niveau de celui du Moyen Âge. J'ai des photos du Mont Rivel qui datent d'il y a un siècle où il n'y a pas d'arbre. C'était uniquement de la pâture qui a été abandonnée par les agriculteurs par ce que c'était plus dur à exploiter. Cela s'est repeuplé par des noisetiers au départ, puis la futaie a évolué et maintenant, on se retrouve avec de la forêt dans des endroits où il n'y en avait pas il y a 100 ans. Ce qui nous embête bien dans certains endroits.

C'est un dossier qui sera compliqué, qu'il va falloir mener à bien parce que la communauté de communes a besoin de terrains pour poursuivre le développement économique. Je ne vais pas dire que les usines ont poussé comme des champignons à Champagnole, mais entre le commercial et l'industriel, on a tout de même vu une grosse évolution ces 15-20 dernières années. Il faudra poursuivre et donc trouver des solutions.

Nous avons commencé, avec le directeur des services techniques, à regarder et nous avons déjà des pistes. J'espère donc qu'on pourra mener cela à bien et il faudra que nous ayons une réflexion assez rapide là-dessus, ce qui ne pourra se faire qu'en bonne intelligence. Mais cela va bien se passer, du moins je l'espère.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Lacroix.- Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur Pernot. J'aurais posé la question différemment. Cela m'a un peu interloquée car vous demandez à Madame Pianet s'il serait possible de moduler plus ou moins la forêt pour faire de nouvelles acquisitions pour installer de nouvelles personnes. Je crois que Madame Pianet a répondu que tout était possible, si j'ai bien compris.

Je ne comprends pas pourquoi il faudrait déloger des agriculteurs si on dit qu'il est possible de moduler la forêt.

Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi déboiser pour redonner à l'agriculteur. Pourquoi l'agriculteur ne conserverait-il pas ce qu'il a et déboiser pour nous, au final ?

M. Pernot.- Parce que les forêts ne sont pas dans la ville.

Mme Lacroix.- Les terrains des agriculteurs non plus, du moins pas pour l'instant.

M. Pernot.- Si. La ferme Brocard est au cœur de ville.

Mme Lacroix.- Un début de forêt aussi.

M. Pernot.- Non, il est lointain. Regardez comment est faite la cité. Et après, vous regardez la descente de Curtil. Les terrains qui se trouvent sur la droite lorsque vous descendez sont des terrains qui pourraient être réappropriés par la ville pour son futur développement, en particulier son développement industriel.

Il faut de la place pour accueillir des entreprises. C'est pour cela qu'il y a derrière, dans la gestion du foncier, une concurrence qui se crée naturellement entre le développement de la ville pour ses habitants et pour son développement économique et puis l'activité agricole et l'activité forestière.

Comme je vous l'ai dit, les agriculteurs me disent de me tourner vers les responsables de la gestion forestière pour récupérer des terrains afin justement de leur trouver des compensations.

On n'est pas en train de parler de milliers d'hectares, on est en train de parler de petits hectares et je vous promets, pour assister à cela depuis 3 ou 4 ans puisque je tire la sonnette depuis 3 ou 4 ans, qu'il n'y a pas eu une grande évolution alors que j'ai mandaté la Chambre d'agriculture pour me faire une étude. Normalement, ils devraient mettre tout le monde autour de la table pour trouver des solutions, y compris le forestier. Mais pour l'instant, je n'ai pas la moindre avancée en la matière. Ce qui prouve que le débat est complexe. C'est pour cela que je me permets de profiter de la présence de Madame Pianet pour aborder ce sujet.

C'est un problème d'aménagement du territoire sur lequel nous sommes interpellés et sur lequel il va falloir se positionner. Et demain, il va falloir trouver des avancées parce qu'à un moment donné, nous serons amenés à répondre par la négative à des chefs d'entreprise qui ont des projets de développement sur notre territoire. Nous serons alors tout de même dans une situation un peu ubuesque, vous en conviendrez.

Mme Lacroix.- Je suis tout à fait d'accord avec cela. Par contre, ce qu'il y a également dans la balance - pour répondre aussi à Monsieur Saillard -, c'est que les années où le Mont Rivel était tout en champ, il y avait des agriculteurs alors que là, il n'y en a plus. Ne serait-il donc par intéressant de protéger le peu qu'il reste ?

M. le Maire.- Ce n'était pas mon propos.

Mme Lacroix.- Je souligne juste le fait qu'il n'y en a plus beaucoup.

M. le Maire.- Sur le Mont Rivel et très certainement sur Taravent, il y avait des petites unités. Le terrain était précieux. Après, il est devenu moins précieux. À Taravent, il y a 150 ans, il n'y avait pas un arbre.

Mme Lacroix.- Il existe encore des cartes postales où il n'y a pas de forêt à cet endroit.

M. le Maire.- C'est donc bien que les agriculteurs ont laissé pousser la forêt. Mais ce n'est pas un reproche.

Mme Lacroix.- Je le dis parce qu'il y avait des agriculteurs, mais il n'y en a plus.

M. Pernot.- On n'est pas en train d'opposer les uns aux autres. En tant qu'élus, donc en charge de l'aménagement du territoire, nous soulevons un problème qui se pose aujourd'hui de manière prégnante. Nous ne sommes pas en train de réinventer l'Histoire.

Je peux vous parler sciemment des Pleïades puisque mon grand-père était agriculteur à Champagnole et il avait des terrains sur ce positionnement-là. Les derniers ont d'ailleurs été vendus par l'indivision familiale pour que le lotissement en face de la Vouivre et dans son prolongement puisse exister. On a donc bien conscience de cela.

Aujourd'hui, vous voyez bien le développement de la ville. Dites-moi, aujourd'hui, où il reste des terrains. Il reste le terrain qu'on a racheté à la famille David route de Syam. Il nous reste un bout de terrain à déboiser pour accueillir la gendarmerie. Et après, nous n'avons plus de capacité réelle foncière d'importance pour envisager des projets structurants, qu'ils soient économiques ou d'habitation.

À un moment donné, il va donc falloir se poser des questions, sauf à partir dans le délire de certains intelligents qui pensent que dans nos campagnes, la solution est l'habitat vertical, qu'on va monter des tours de 15 étages partout. Ce n'est pas la solution, on le sait. Il va donc falloir que nous trouvions une solution en harmonie, dans le respect des professions et de l'espace naturel, pour sortir de ce carcan où l'absence de foncier risque d'être pour nous synonyme d'immobilisme.

Quand on fait le choix de prendre une friche, de la mettre en bas avec les contraintes liées à déconstruction parce qu'il y a de l'amiante, que l'on se retrouve avec un hectare qui coûte plus d'un million d'euros, il y a tout de même matière à être interpellé. Qui porte le coût de cet effort ? C'est l'habitant. Après, on active bien évidemment des processus économiques, on revend et on essaie de récupérer ce million d'euros. Mais tout cela n'est pas garanti et est relativement compliqué.

Pour le secteur commercial, c'est encore viable, mais on arrive vite à des limites. Pour le secteur industriel, le jour où vous trouverez un chef d'entreprise qui vous donnera, au regard de la concurrence qui existe entre les territoires, 1 million d'euros pour un hectare, téléphonez-moi ! Oui alors, c'est qu'il veut s'installer en région parisienne, mais chez nous, il est hors de question qu'il puisse envisager des coûts de cette nature.

C'est pour cela que je vous dis que cette problématique du foncier, pour l'avenir et en termes d'aménagement du territoire, ce qui est notre mission, doit faire naître aujourd'hui un débat important parce que la situation va devenir prégnante sur le territoire de Champagnole.

Mme Lacroix.- Espérons que la reconquête de la ville – que vous nous avez promise - viendra aussi aider de ce côté-là.

M. le Maire.- La reconquête ?

Mme Lacroix.- C'est-à-dire l'état des lieux de certains bâtiments.

M. le Maire.- On parlera de trois endroits tout à l'heure.
Y a-t-il d'autres questions ?

M. Tissot.- Une question a été posée lors de la réunion que nous avons eue avec l'ONF il y a 10 jours. On entend dire que le prix de toutes les matières premières explose. On s'interrogeait sur le fait que le bois était toujours aussi peu cher.

Julie va nous expliquer la réponse qui nous a été donnée.

Mme Pianet.- En ce moment, les prix du sciage résineux remontent alors que le bois sur pied se vend une misère du fait des volumes extrêmement importants qu'il y a en France. Cela s'explique parce que le marché est une machine à deux vitesses, il y a le marché international et le marché français.

Au niveau du marché international, les Etats-Unis ont une augmentation de leur demande qui est historique. Il faut savoir que les prix augmentent jusqu'à 250 % pour le bois scié.

Sur le marché international, les pays scandinaves, donc en Europe, se positionnent pour répondre à cette demande. Ce sont les plus gros exportateurs de sciages résineux. Là, ils se sont positionnés à 100 % pour répondre aux marchés américain et chinois en délaissant le marché français qui était habituellement desservi par ces mêmes pays.

Tout le bois que l'on trouve dans les enseignes de bricolage est rarement du bois français, c'est du bois qui vient des pays du nord.

À côté de cela, les scieries françaises n'ont pas les capacités de concurrencer ces énormes entreprises qui exportent en Amérique. Heureusement, elles continuent à fournir le sciage en France. Cela dit, elles sont tout de même limitées par leur espace de stockage.

Malgré les volumes extrêmement importants que l'on peut couper, le maillon faible en France reste le stockage des scieries. C'est-à-dire qu'elles sont limitées en volume, mais à côté de cela, elles ont toute la demande française qui augmente, notamment suite au confinement parce que les gens se sont mis davantage au bricolage, ou alors les restaurateurs qui doivent fabriquer des terrasses. Il y a plein de choses qui s'ajoutent, qui font que la demande est plus haute et comme ils ne peuvent pas fournir davantage, les prix augmentent.

À côté de cela, nous avons des volumes extrêmement importants à leur vendre, mais ils ont une capacité qui est trop faible, donc les prix baissent. C'est complètement déséquilibré.

Pour le moment, on se positionne de façon à conserver la même stratégie que l'année dernière, à savoir limiter la quantité de bois vert sur le marché français pour essayer de faire remonter les prix du bois sur pied.

Si on donne trop de bois d'un coup, les prix seront bas, les scieries vont faire des stocks, ce qui fera monter les prix plus tard.

Je ne sais pas si cela répond à ta question.

M. Tissot.- Très bien.

M. le Maire.- Tout le monde a bien compris le système ? C'est-à-dire qu'en France, on n'arrive pas à produire nos besoins en bois, nous devons faire de l'importation.

M. Grenier.- Un petit commentaire sur la compensation. Je rejoins Clément Pernot et il va falloir être attentif parce que cette compensation est obligatoire. C'est-à-dire que chaque fois qu'on voudra intégrer un hectare de notre forêt communale sur des terrains limitrophes dans le périmètre de la ville, il faudra compenser. C'est la loi, c'est une obligation. Par contre, on peut compenser en achetant de la forêt privée hors des limites de notre territoire. Il s'agit à chaque fois de réinjecter la même superficie, de ne pas réduire notre surface gérée par l'ONF.

Il faut toujours avoir cela en tête et c'est ce qui donne beaucoup de contraintes parce qu'il y a peu de possibilités de rachat actuellement. Il y a peu de possibilités de compensation. Sur la superficie de la ville, il reste quelques « timbres-poste », mais il n'y a pas beaucoup de surface utilisable.

On l'a fait il y a 2 ou 3 ans avec des parties qu'on a rachetées en dessous de Taravent, mais il n'est pas très facile de trouver des surfaces disponibles en vente actuellement.

M. le Maire.- Qui a le droit de soumettre des parcelles à l'ONF ? Est-ce que les communautés de communes ont le droit ?

Mme Pianet.- Je ne saurais pas vous répondre.

M. le Maire.- C'est quelque chose dont il va falloir débattre un jour.

La situation est la suivante. La parcelle de Sapois que je voudrais soustraire au régime forestier, j'ai déjà commencé à en parler et on va voir quelle compensation on peut trouver. Ensuite, on la vendra à un prix correct à la Com'com. En fait, ce n'est pas la commune qui va l'utiliser, il faudrait donc que la communauté de communes puisse l'acheter.

Mon idée serait que la Com'com puisse acheter des forêts, donc les soustraire au régime forestier, ce qui serait beaucoup plus facile et cela éviterait des montages compliqués.

Mme Pianet.- Ce serait plus facile mais quelque part, ce serait repasser la « patate chaude » à la communauté de communes parce que derrière, la Com'com va vouloir déboiser cette superficie pour bâtir une entreprise, pour s'agrandir, etc.

M. le Maire.- C'est ce que je disais, c'est-à-dire qu'au lieu que ce soit la commune qui achète du terrain pour compenser le déboisement d'une parcelle forestière et le revendre à la Com'com, que ce soit la Com'com qui achète directement une parcelle de bois pour la faire entrer dans le régime forestier en compensation.

Mme Pianet.- Je n'en ai jamais entendu parler, mais je vais me renseigner.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions à l'attention de Madame Pianet ? Non.

M. Tissot.- Je remercie Julie pour son intervention et pour le travail qu'elle accomplit sur Champagnole. Elle va nous quitter au 1^{er} juillet. On perd quelqu'un de bien. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle, on a avancé sur plein de choses en peu de temps. Il est donc un peu dommage qu'elle s'en aille, mais c'est la vie normale qui suit son cours.

Merci encore, Julie, et à demain matin, 9 heures avec la commission bois pour ceux qui pourront y être.

M. le Maire.- Merci à vous d'être venue ce soir et bonne réussite dans votre nouvelle vie

professionnelle et dans votre vie tout simplement.

Mme Pianet.- Merci pour votre invitation. Cela a été un plaisir de vous rencontrer.

N'hésitez pas, si vous avez des questions concernant le bois, à contacter un technicien de l'Office. Nous répondrons au mieux à toutes vos questions.

M. le Maire.- Merci. On vous libère.

(Départ de Mme Pianet).

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

1. Subvention exceptionnelle au Football Club de Champagnole

Mme Bailly.- "Le Football Club Champagnole a sollicité une subvention concernant l'acquisition d'un minibus.

L'achat de ce véhicule a pour objet de faciliter les déplacements des licenciés et dirigeants accompagnateurs dans les divers déplacements.

Le coût total est de 29 402,76 € TTC.

La commission Affaires sportives réunie le 17 mai dernier a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 4 000 € ; le club a aussi déposé une demande auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association sportive Football Club Champagnole.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Dans le même cadre, nous avons attribué la même subvention au club d'athlétisme il n'y a pas longtemps, ainsi qu'au basket pour les mêmes raisons.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Cuevas.- Cette subvention est fixée à 4 000 € quel que soit le club ? Parce que le montant du minibus n'est pas le même, la subvention attribuée tous les ans n'est pas la même, le nombre de licenciés n'est pas le même.

Mme Bailly.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour l'aide d'un achat. On ne couvre pas l'achat, mais l'un dans l'autre, c'est à peu près les mêmes prix. On avait un peu plus de 22 000 € pour le basket et là, en est à 29 000 €.

La subvention que nous avons versée en décembre ou en janvier était une subvention de fonctionnement, ce qui n'a rien à voir.

M. le Maire.- Les 4 000 € ne sont pas un hasard, c'est parce que cela déclenche une autre subvention d'un même montant.

M. Cuevas.- C'était le sens de ma question, à savoir comment étaient déclenchés ces 4 000 € ? Pourquoi 4 000 € ? Est-ce un montant fixe ?

Mme Bailly.- Ceci dit, c'est à peu près la même fourchette de prix.

M. Pernot.- C'est tout simple, c'est parce que le Département a pris comme référence un véhicule de 20 000 €. On met 20 %, on accompagne donc tous les clubs à hauteur de 4 000 €. Ce qui veut dire que c'est un plafond.

Après, s'ils veulent acheter des véhicules à 50 000 €, ils font comme ils veulent. Nous, nous nous limitons à 4 000 €. Mais pour déclencher ces 4 000 €, il faut que la ville mette au moins 4 000 €,

la ville ou la structure locale.

Là, on se trouve dans le schéma où on optimise vraiment notre participation avec les 4 000 € du Département qui sont un plafond, la ville met 4 000 €, ce qui entraîne automatique la subvention du Département. Ce qui fait que le club a une subvention de 8 000 € qu'il complète généralement en allant faire une demande au Conseil régional qui a lui-même un dispositif d'accompagnement.

Mme Bailly.- C'est souvent le cas pour les subventions exceptionnelles, c'est-à-dire que la ville octroie une subvention exceptionnelle parce que, derrière, c'est ce qui est demandé par la Région et par le Département.

M. le Maire.- C'est donc pour déclencher une autre subvention du Département.

Mme Bailly.- Cela a été la même chose pour les deux autres clubs.

M. Cuevas.- Cela permet d'être clair et que nous sachions de quoi nous parlons. On sait donc exactement pourquoi 4 000 puisque c'est pour déclencher le reste.

Mme Bailly.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Binda.- On a droit à combien de véhicules par association ?

Mme Bailly.- On ne va pas le faire tous les mois.
On a déjà aidé le football, mais il y a quelques années.

M. le Maire.- Il n'y a pas de règle, mais il faut peut-être qu'on y réfléchisse.

M. Pernot.- Au Département, cela doit être tous les 3 ans.

M. le Maire.- Si c'est tous les 3 ans pour le Département, on va s'aligner. Mais il est bien évident que si une association qui a 10 licenciés nous propose d'en acheter un tous les 3 ans, on va rapidement se poser des questions.

M. Binda.- Un tous les 3 ans, c'est bien. Merci.

M. Grenier.- Je ne participe pas au vote.

Mme Bailly.- Qui est contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

2. Vente de matériel

M. le Maire.- On est obligé de passer cette vente en Conseil municipal parce qu'elle dépasse la somme pour laquelle je suis habilité pour signer. Je peux signer une vente jusqu'à 4 600 €.

Flavien Delfau a mis une tondeuse en vente aux enchères. On l'avait remplacée et cela avait été voté au budget. Elle était mise en vente à 4 000 € et nous avons eu une offre à 4 961 € par Monsieur Mickaël Melin.

Vous avez une photo à l'écran. C'est du matériel qu'on renouvelle car il tombe vite en panne. Ce sont des tondeuses qui tournent beaucoup.

Le montant étant supérieur à la délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées et de m'autoriser à signer toutes les pièces

nécessaires.

On préfère mettre aux enchères sur des sites spécialisés le matériel que nous réformons plutôt que de le faire reprendre par le vendeur de la neuve sachant que les ventes sont beaucoup plus intéressantes sur les sites. Flavien nous obtient de bons prix.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

3. Lotissement Sur Valières : annulation et vente de terrain

M. le Maire.- "Annulation

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n° 47 du lotissement « Sur Valières » à la SARL Immojura Construction.

Or, ce dernier a fait part récemment de sa décision de renonciation à ce projet.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prononcer l'annulation de la délibération ayant approuvé la cession. Il convient également d'approuver le remboursement de l'acompte versé.

Il convient à présent de se prononcer quant à la cession de cette parcelle, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m ²	Prix TTC
47	565 m ²	M. LOTFI Sofiane	30,00 €	19 366,25 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Qui est contre l'annulation de cette vente ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Y a-t-il des questions par rapport à la cession ? Non.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

4. Travaux : demandes de subventions

M. le Maire.- On demande des subventions quand les projets sont avancés. Les services techniques travaillent et les projets sortent au fur et à mesure.

"Au regard de la liste des opérations éligibles en 2021 dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Installation d'une serre pour un montant de 62 098,25 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Conseil Départemental du Jura (33 %) : 20 492,42 €
- Communauté de Communes CNJ (33 %) : 20 492,42 €

- Ville de Champagnole (34 %) : 21 113,41 €
- Aménagement des sentiers de Belle-Frise pour un montant de 99 697,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Conseil Départemental du Jura (25 %) : 24 924,25 €
- Communauté de Communes CNJ (25 %) : 24 924,25 €
- DETR (25 %) : 24 924,25 €
- Ville de Champagnole (25 %) : 24 924,25 €

- Aménagement de plateformes forestières à Taravent pour un montant de 49 626,25 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Conseil Départemental du Jura (33 %) : 16 376,66 €
- Communauté de Communes CNJ (33 %) : 16 376,66 €
- Ville de Champagnole (34 %) : 16 872,93 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

On a transféré l'an dernier le tunnel existant du bas. On va finir de transférer la serre qui est sous Jeanne D'Arc, qui date d'après-guerre. C'est le Maire Socié qui avait installé cette serre qui a eu toute son utilité. Il n'y a pas de vestiaire, pas de toilettes, etc. Les couches qui sont dans le talus et qui étaient chauffées par un réseau d'eau chaude ne servent plus. On ramène donc tout cela aux ateliers municipaux où les gens pourront travailler dans de meilleures conditions.

On a donc deux tunnels, un qui est déjà en place et on fait le deuxième. Le sol en béton a déjà été réalisé. Il nous reste à acheter la serre pour mettre dessus.

La demande de subvention pour l'aménagement des sentiers de Belle-Frise est déjà passée en Conseil. On avait une estimation de 116 000 €. Pour faire les demandes de subventionnement au Conseil départemental et à la Com'com, il fallait être en dessous de 100 000 €. Suite à la consultation des entreprises - et non pas à l'estimation -, on arrive à 99 697 € HT. Ce qui fait que l'on change de catégorie et que je vous propose un nouveau plan de financement, sachant qu'on n'avait demandé que la DETR auparavant.

Voilà pour les dossiers qui ont été menés à bien dernièrement.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Président, une remarque ?

M. Pernot.- Vous prouvez, Monsieur le Maire, que le plan de relance mis en place par le Département est pertinent puisque si la ville de Champagnole a de nombreux dossiers, toutes les communes du département en ont également en nombre. Ce qui va d'ailleurs m'obliger, lors de la décision modificative n° 1 de demain, à augmenter le montant attribué à cette politique.

Continuez de déposer des dossiers puisque le dispositif va durer jusqu'au 31.12.2021.

M. le Maire.- Quand on a su que le seuil était à 100 000 et qu'on a vu le résultat de notre consultation à 99 000, j'étais un homme heureux ! Nous allons donc pouvoir refaire une demande de subvention et nous obtiendrons plus.

Y a-t-il des questions sur ces demandes de subvention ?

Mme Rigoulet.- Qu'est-ce que la plateforme forestière pour Taravent ?

M. le Maire.- On refait la route forestière qui est défoncée par endroits. Pour ceux qui

connaissent, c'est au niveau de la cabane de chasse. C'est un chemin où passent les grumiers. On réaménage une plateforme pour stocker parce que les débardeurs amènent le bois sur une plateforme, mais il faut également que ces plateformes soient accessibles aux grumiers pour pouvoir charger.

Le chemin est dans un état déplorable avec des ornières très importantes. Comme l'a dit Madame Pianet tout à l'heure, là-bas il y a de l'eau. C'est pour cela que ça pousse bien, mais les chemins s'abîment aussi pas mal. Afin de pouvoir ressortir du bois et revendre du beau bois parce que c'est notre meilleure forêt, il nous faut réaménager également les chemins pour pouvoir y accéder. Il y en a pour un peu moins de 50 000 €.

Le sous-bassement pour la serre a été fait en régie. Notre maçon est parti. Il est en congé libérable, il est donc en train de solder ses congés avant de prendre sa retraite au 1^{er} juillet. Il a fait la dalle en béton avant son départ.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

5. Travaux rue d'Ain : maîtrise d'ouvrage unique

M. le Maire.- Cela va concerner également la communauté de communes.

"La rue d'Ain, située dans le « vieux Champagnole », nécessite une réhabilitation lourde concernant le traitement de la voirie, des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées.

Il s'avère que certains de ces travaux relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, et que d'autres travaux relèvent de la compétence de la commune de Champagnole aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la Communauté de Communes.

Une cohérence dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces travaux qui sont extrêmement imbriqués dans un centre ancien est indispensable.

Aussi, la Communauté de Communes confie à la Ville de Champagnole la maîtrise d'ouvrage des travaux qui sont de sa compétence et toutes les missions de coordination avec l'ensemble des concessionnaires, qui interviennent dans le projet de réhabilitation de la rue d'Ain.

Il est donc proposé qu'un seul maître de l'ouvrage gère l'ensemble des travaux nécessaires au projet. Il s'agit de l'objet de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il nous faut une maîtrise d'œuvre unique, c'est-à-dire qu'on ne va pas prendre un maître d'œuvre pour faire une tranchée pour l'assainissement, un maître d'œuvre pour faire une tranchée pour l'eau et un autre pour faire la réfection de la rue. Les travaux dans cette rue devraient durer 2 ans, en faisant les tranchées généralement en premier.

On demande à la communauté de communes de confier à la ville la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. La ville de Champagnole est impliquée beaucoup plus que la communauté de communes. Après, il est bien évident que les travaux qui concernent la Com'com seront réalisés par la Com'com par convention. La conduite d'eau, c'est la commune, l'eau pluviale également, ainsi que la réfection de la voirie. La commune va donc représenter 80 %. On ne va donc pas demander à la communauté de communes qui représente 20 % de mener cette affaire. On aurait d'ailleurs bien du mal à la lancer en ce moment puisque celle qui s'en occuperait à la communauté de communes est actuellement en congé maternité, elle a eu un petit garçon.

Il est donc proposé qu'un seul maître d'ouvrage gère l'ensemble des travaux nécessaires au projet. Il s'agit de l'objet de cette convention qui a été préparée mais je ne vais pas lire.

Y a-t-il des questions ? Monsieur le Président de la communauté de communes.

M. Pernot.- On s'en remet complètement à la ville de Champagnole pour œuvrer au mieux

dans cette magnifique rue qu'est la rue d'Ain. J'espère que ces deux ans de travaux perturberont les promeneurs de chiens du matin de sorte qu'ils les emmènent faire leurs besoins dans les espaces prévus à cet effet.

M. le Maire.- On a lancé une consultation avec Flavien pour désigner un maître d'œuvre puisque nous n'allons pas faire le projet en régie. Nous avons déjà énormément de projets à faire au niveau de notre bureau d'études. Notre dessinateur a beaucoup de travail en ce moment. On prendra donc un maître d'œuvre extérieur qui fera le projet de A à Z, eau, assainissement et voirie.

On a fait tester la conduite d'eau ; j'en ai déjà parlé.

Y a-t-il des questions concernant cette voirie et cette convention qu'on passera avec la Com'com ? Pas de question.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Habitat : étude sur la reconquête d'espaces du centre-ville

M. le Maire.- "Une étude a été réalisée sur la potentielle reconquête d'espaces au centre-ville en faveur de l'habitat sur trois sites : Vielle Hôpital, Forges, Boulevard.

Ce que nous allons voir n'est pas ce que nous ferons demain, c'est pour plus tard.

Nous avons eu la chance d'avoir un étudiant en master 1 d'urbanisme. Je lui ai confié trois sites afin de nous faire une étude sur ce qu'il serait possible de faire, sachant qu'il y aura des bâtiments à démolir. Il faudrait certainement faire des fouilles pour savoir exactement si le sol n'a pas été pollué étant donné qu'il y a un passé industriel. Certains bâtiments sont inoccupés, d'autres sont encore occupés, il faudra donc les transférer. Mais lorsqu'on parle de politiques municipales, ce n'est pas pour demain ou après-demain, on réfléchit sur des projets qui se feront dans 10 ans. Il faut d'ailleurs réfléchir sur des projets, mêmes à 10 ans. Il s'agit d'Etienne Guinchard.

Vous avez à l'écran le secteur de l'ancien hôpital. On a lancé la discussion en Conseil départemental afin d'être en terrain neutre, sachant que nous avons envoyé un courrier à la direction de l'hôpital. Ce site fait près de 7 000 m² en centre-ville, il comprend l'hôpital de jour. Nous avons également rencontré la direction de l'hôpital de Saint Ylie dont dépend l'hôpital de jour. Les locaux de l'ancien hôpital sont à la ville ou à l'hôpital, on ne sait pas trop.

Sur les 7 000 m², la commune est propriétaire de 6 000 m² et l'hôpital de 1 000 m² environ, pas tout à fait, avec un bout de garage dessus. Les bâtiments sont quasiment tous sur la propriété de la ville de Champagnole.

(Présentation des 7 000 m² sur le plan par M. le Maire).

La construction de l'ancien hôpital historique date de la fin du XIX^e siècle.

Etienne nous a fait une hypothèse en réaménageant le bâtiment central. Je ne sais pas s'il faudra le garder ou pas. Il propose de casser les bâtiments en rouge sur le plan, de conserver trois bâtiments, le gros bâtiment central plus les deux petits pavillons qui sont à l'entrée et qui ont un certain cachet.

Ensuite, il propose deux sortes de pavillon, du jumelé. Etant au centre-ville, il ne faut pas galvauder l'espace. Ce sont des logements qui vont de 70 m² à 100 m². Les petits sont des B1 et les grands des B2. Il y a une partie privative, un espace commun. Ce sont des logements en duplex. Il y aurait 6 B1 et 10 B2. Comme il a prévu 26 logements, il a prévu de faire 10 logements en réhabilitation dans le bâtiment historique.

On a toujours dit qu'il fallait qu'on s'en occupe dans notre ville parce que ce sont des espaces qu'on a plus ou moins abandonnés et qu'il va falloir reconquérir, sachant que dans certains endroits, cela peut coûter très cher.

Mme Rigoulet.- L'idée de cette réalisation, c'est de faire de la vente ou de la location ?

M. le Maire.- On est sur un schéma de principe de réhabilitation d'un secteur. Je ne sais pas du tout qui fera, si ce sera un investisseur, La Maison Pour Tous, la commune *via* je ne sais quel financement. Je n'en ai aucune idée. Je ne sais pas si ce sera de la location ou de la vente, on est sur un schéma de principe de reconquête d'un espace.

Je ne sais pas non plus quand cela se fera. Il faut y réfléchir.

Mme Rigoulet.- C'est juste parce que je trouverais intéressant, vu comme c'est fait, d'avoir vraiment une réflexion aussi sur la possibilité de travailler sur une politique concernant l'accompagnement des personnes âgées qui sont encore autonomes. Par exemple, sur un site comme celui-là, il faudrait aussi permettre d'avoir une accessibilité à la propriété à des jeunes, avec à côté, puisqu'il y a des logements de différentes tailles, des personnes plus âgées.

M. le Maire.- Sachant qu'on est au centre-ville, bien sûr. Tout sera mis au débat lorsque le projet arrivera vraiment sur la table, mais ce sont des remarques intéressantes. On partira d'une page blanche.

S'il y en a qui sont encore dans cette noble assemblée, vous aurez une pensée pour moi !

Il s'agit donc de 26 nouveaux logements en plein centre-ville d'après le schéma d'Etienne. Ce sera peut-être plus si ceux qui font le projet à ce moment-là considèrent qu'ils peuvent en faire plus. Ce n'est qu'une hypothèse.

Y a-t-il des questions sur le secteur de l'hôpital ? Pas de question.

On passe au deuxième secteur qui est le secteur du Boulevard. C'est un boulevard qui a été élargi pour voir les possibilités, sachant qu'un investisseur privé a racheté un terrain pour y construire deux maisons jumelées, donc quatre logements qui sont en train de se faire.

(Présentation du secteur sur le plan par M. le Maire).

Etienne nous propose de reconstruire un boulodrome et tant qu'à faire un pétanquodrome jumelé. Ceci nous permettrait de faire 20 logements en duplex, avec un petit espace privatif devant. Il y aura peut-être un étage de plus, je n'en sais rien. Cela avec un parking central.

Cela montre bien que cet espace, qui est pour partie en friche en ce moment, la ville devra en faire quelque chose. On ne peut pas laisser du terrain en friche en plein centre-ville, sachant qu'il y a à peu près 3 500 m². Comme on est en centre-ville, on fera de l'habitat.

Y a-t-il des questions sur le secteur du Boulevard ? Pas de question.

On a également demandé à Etienne de nous étudier le site des forges, forges qui ont théoriquement été dirigées par la fille de Napoléon, puis par Adrien Muller qui a ensuite été maire de Champagnole à trois reprises, deux fois désigné par le préfet puis élu pour son dernier mandat.

Cela date de la fin du XVIIIème. Un incendie a tout détruit en 1798. Il y a un historique intéressant dans le dossier, avec des photos.

(Présentation du site des anciennes forges sur le plan par M. le Maire).

Ce terrain appartient entièrement à la ville. Il y a des contraintes puisqu'un canal passe en dessous. On ne peut pas y faire n'importe quoi. Il faudra regarder s'il n'est pas pollué, sachant qu'un terrain peut se dépolluer.

L'idée serait de répondre à une demande à laquelle nous ne pouvons pas répondre actuellement puisque nous n'avons pas de logements de qualité. Là, je pense que c'est un endroit où l'on pourrait faire de très beaux logements, sans dire de faire dans le cher, avec deux, voire trois étages, je ne sais pas.

Ces trois dossiers sont en zone constructible.

Pour cette zone à proximité de l'Ain, il pourrait être envisagé des appartements avec terrasse en décalé qui donne sur l'Ain. On pourrait ainsi avoir quelque chose de sympa. Il y a en effet une demande de logements de qualité sur Champagnole. Beaucoup de personnes ont passé leur vie dans le Haut-Jura, elles y ont construit des maisons et, arrivés à la retraite, ils cherchent des logements de

qualité sur Champagne qu'ils ont du mal à trouver. Ces gens-là veulent venir à Champagne et pas à Dole ou à Lons où il y a du brouillard.

Il faudrait bien sûr réaménager la rue Adrien Muller et là, il y a du travail. Mais comme tout travail mérite salaire, le terrain ne serait pas donné.

Il y a quatre bâtiments sur le schéma de principe, mais il y en aura peut-être trois, je ne sais pas, avec quatre logements par bâtiment, donc 16 logements. Étienne a également considéré qu'il fallait garder le bâtiment industriel en pierre où la ville stocke des chars de Champa'Loisirs qui servent au carnaval. Il pense qu'il pourrait s'y faire 6 logements. Ce qui ferait 24 logements au total.

Certains m'ont écrit qu'ils aimeraient pouvoir utiliser ce terrain qui est en zone inondable. On a donc fait un relevé de terrain et il s'avère qu'il est 6 mètres au-dessus de l'Ain. Donc avant que cet endroit soit sous l'eau, Cize aura déjà les pieds dans l'eau.

Avec la réhabilitation de ce bâtiment, il y aurait la construction de garages à côté.

J'ai exhumé un vieux dossier. On a eu, dans les années 1990-2000 des réflexions pour faire une passerelle sur l'Ain. Si jamais on voulait relier au centre-ville ceux qui habiteront là-bas plus tard, ce sera peut-être l'occasion de revoir le projet de ces deux passerelles qui avaient été envisagées, une à l'endroit le plus étroit, qui ferait 34 mètres, et l'autre qui transiterait par l'îlette pour arriver à la ruelle des Boucheries, donc au centre-ville.

Il y a également le projet d'un petit parc sur ce secteur, pour les enfants, etc.

Etienne est passé en Master 2 avec son rapport, donc tout est parfait !

Mme Rigoulet.- Sur le plan, est-ce du triangle dont tu parles ?

M. le Maire.- Non. L'îlette, c'est où il y a les sapins, les arbres au milieu de l'Ain.

(Description sur le plan par M. le Maire).

Mme Rigoulet.- Est-ce que le terrain est surélevé par rapport aux logements ?

M. le Maire.- Non, il est plus bas.

Mme Rigoulet.- J'ai eu un accident en 1991 et j'ai stocké ma voiture dans un garage en bas du bâtiment des forges. J'ai eu de l'eau jusqu'au siège. La voiture était épave.

M. le Maire.- Là, on est plus haut. Ce sont les petits garages qui se trouvent après le bâtiment des forges. À cet endroit, on est 6 mètres au-dessus de l'Ain.

On n'a pas prévu de faire de l'enterré, mais on vérifiera.

M. Bonjour.- J'ai peut-être une explication concernant l'inondation de 1990 parce que c'est l'année après que mes parents aient construit sur le quartier de la Londaine. Il y avait eu un gros souci, mais c'était remonté par les égouts.

M. le Maire.- C'est différent. C'est parce qu'ils avaient raccordé des maisons sur une canalisation de transit ; une ânerie phénoménale ! Ceci a été réglé, on n'en parle plus.

Mme Rigoulet.- C'est l'espace où il y avait eu le festival de jazz la première année ?

M. le Maire.- Oui.

Mme Rigoulet.- C'est donc un super site.

M. le Maire.- Il est magnifique. On avait envisagé d'y faire des concerts mais la rue de l'Ain est juste au-dessus et cela fait caisse de résonance, comme pour ceux qui habitent à l'arrière de la grande rue.

Et comme c'est un cul-de-sac, pour des questions de sécurité, on ne peut pas y faire venir des centaines, voire des milliers, de spectateurs pour un concert.

Ce coin a donc toujours été délaissé par la commune, alors qu'il est champêtre.
Y a-t-il des questions ?

Mme Benoit.- Le site des forges représente combien de mètres carrés ?

M. le Maire.- 11 000 m².

On a vu ce rapport il y a un moment en commission d'urbanisme et on attendait l'opportunité de le présenter au conseil. Il se trouve que ce soir, nous n'avions pas un ordre du jour trop chargé, c'était donc le bon moment.

M. Pernot.- Il est intéressant d'avoir des perspectives de cette nature et à la limite, le projet des forges peut ne pas être seulement qu'une perspective puisqu'*a priori*, il peut s'engager relativement rapidement.

Je rappellerai seulement qu'il y a eu un temps de bug nécessaire, c'est pour cela que les projets n'ont pas foisonné sur ce secteur puisque je me rappelle que mon père était encore au Conseil municipal lorsqu'avait été prise la décision de détruire le bâtiment de l'usine. Il faut savoir que c'était le cœur de la ville. Les forges étaient une ville dans la ville. Et il est vrai que les anciens forgerons voyaient d'un mauvais œil le fait que le bâtiment soit détruit. C'est pour cela qu'ils avaient gardé les deux bâtiments du bout pour garder un peu le souvenir. L'idée de ces jeunes gens qui ont travaillé sur ce projet de réhabiliter complètement ce site est donc très bien.

Et c'est vrai que c'est un projet qui peut démarrer relativement rapidement.

Je voulais porter à votre connaissance l'éventualité d'un projet qui s'inscrit également dans cette logique de récupérer des terres, du foncier destiné à l'habitat. Nous travaillons en ce moment avec La Maison Pour Tous sur la réhabilitation de la friche Riskoff qui est un superbe emplacement puisqu'il est dans le prolongement de la montée vers l'hôpital. Avec La Maison Pour Tous, nous envisageons de réhabiliter complètement le site pour le rendre à l'habitat sous des formes qui restent à définir.

Mais là encore, il y a un coût phénoménal et il ne peut y avoir qu'un organisme comme La Maison Pour Tous qui puisse porter un projet pareil parce que rien qu'entre la destruction et le désamiantage et éventuellement la dépollution des sols, il y a un investissement plus que conséquent qui va faire que le prix du foncier va devenir astronomique.

Il est vrai aussi que là, nos élus nationaux seraient bien inspirés de réfléchir à comment accompagner les villes, comment accompagner les structures, en particulier celles du logement social, pour pouvoir récupérer ces terrains et les remettre dans le jeu d'un foncier normal. Parce que rien qu'avec le désamiantage sur ce secteur des bâtiments Riskoff, on doit être à pas loin du million d'euros. Etant donné qu'on récupère un hectare, cela fait déjà 100 € du mètre carré. On est donc tout de même dans des logiques un peu compliquées.

Ceci étant, c'est un travail impératif que l'on doit faire en ville. Mais je le dis et le redis, cela ne doit pas être un leurre qui puisse faire oublier que l'aspiration de 80 % de notre population, en particulier sur les terres rurales, est de pouvoir bénéficier d'un habitat indépendant. Il faut des logements et de beaux logements, je suis le premier à le dire, pour répondre aux aspirations des populations un peu plus vieillissantes. Mais les jeunes gens que j'ai rencontrés veulent des habitats avec un petit terrain autour, donc des pavillons. C'est là où il y a une nécessité foncière relativement conséquente.

On va donc de bonnes nouvelles en bonnes nouvelles parce que si on arrive à faire tout cela en termes de réhabilitation de logements, la ville va prendre une tout autre physionomie qui fera que Champagnole sera plus que la perle du Jura, ce sera le diamant du Jura !

M. le Maire.- Merci Clément.

Y a-t-il des questions ? Vaste sujet !

Nous n'avons pas à voter, c'était juste une présentation pour votre gouverne.

Il faudra que l'on présente une étude sur les Combettes conjointement avec l'Office HLM. La réflexion est arrivée à son terme. On n'allait pas tout présenter ce soir. Cela fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal qui sera le 1^{er} juillet. La présentation aura lieu le

24 juin à l'Office HLM. Ce sera donc la reconquête d'un autre espace. C'est pareil, c'est un projet futur qui donnera des lignes directrices pour le quartier des Combettes, y compris le stade Léo Lagrange, donc vaste secteur.

M. Pernot.- Je voulais juste signifier que l'Office HLM était devenu La Maison Pour Tous au 1^{er} janvier.

M. le Maire.- Je n'y pense pas toujours !

M. Pernot.- Il s'agit d'une société immobilière coopérative. Je tiens à le préciser. Elle garde bien évidemment toutes ses prérogatives en termes de logements sociaux, même si grâce à ce nouveau statut, elle peut maintenant engager des projets immobiliers d'une tout autre nature.

M. le Maire.- On parlera donc aussi de reconquête de l'espace vu qu'il y a déjà l'école sur l'annexe, ainsi que le projet ADEF de l'EHPAD mené par le Département et l'ARS qui vous sera présenté ultérieurement également.

Il reste encore de l'espace. Il y a l'ancienne école Hubert Reeve, ce qu'on appelle la Glacière, la salle de mousquetaires. Il y a des garages qui vont bouger, etc. Une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé, elle vous sera présentée au prochain Conseil municipal. Nous n'allions pas passer la soirée sur ce thème, sachant que là, ce sera beaucoup plus vaste.

ONZIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. Information sur les nouvelles actions réalisées

M. le Maire.- C'est Flavien qui va vous en parler car c'est lui qui s'est occupé de ce chantier. Lorsque nous avons reçu la note d'EDF, nous avons eu une belle surprise.

L'an dernier, on a changé le carrefour à feux de Belle-Frise avec des feux intelligents à Led. Quand arrive un malvoyant, il a un petit boîtier qui déclenche le feu qui lui parle afin qu'il sache s'il peut traverser ou pas. Cette année, nous avons fait également celui des Castors.

Vous avez ici la quantité d'électricité que nous dépensions auparavant et on voit nettement le moment où on a changé les feux. Cela représente tout de même 3 000 € d'économie par an.

Je laisse la parole à Flavien qui en a été à l'initiative.

M. Delfau.- Il peut en effet apparaître anecdotique de changer des feux tricolores, mais ce sont des équipements qui fonctionnent 24/24 heures 365 jours par an. Du coup, c'est vrai qu'au-delà de l'impact que cela peut avoir pour les personnes à mobilité réduite, il y a aussi un intérêt économique. Avec une économie de 3 000 € par an, c'est une opération qui sera amortie en 2 ans. C'est donc une opération intéressante à réaliser et qui est assez simple.

M. le Maire.- On cherche des économies de fonctionnement et là, c'est tout simple. Cela a été une belle surprise pour la commune à laquelle nous ne nous attendions pas, sachant qu'EDF ne nous font pas de cadeau. On tenait donc à vous faire cette information.

Flavien va nous parler d'une opération de panneaux solaires sur l'école du Boulevard.

M. Delfau.- Ce sera une grosse centrale photovoltaïque qui fera 36 kwc. La plus grosse était de 12 kwc sur l'ancienne école de l'hôtel de ville et l'espace associatif Edouard Herriot.

Là, on est sur 36 kwc parce que les technologies ont évolué, les panneaux sont moins chers. EDF nous rachète aussi moins cher l'électricité qu'à l'époque. On est sur une installation où on est en gros sur plus de 4 000 € par an de recette d'électricité, tout en sachant que l'installation sera amortie au bout de la 9^{ème} année. C'est donc quelque chose qui reste intéressant. Sa mise en service se fera prochainement, dans les semaines qui suivent.

M. le Maire.- Avec un amortissement de 9 ans, on est vraiment de l'ordre de l'amortissement industriel. C'est donc tout de même une bonne affaire.

Je remercie les municipalités et les techniciens des années 80 qui ont remis en route la centrale de la base de la Roche, mais je pense que quand vous siégerez ici et que nous ne serons plus là, vous pourrez nous remercier d'avoir fait cette opération puisque ce sera amorti et que cela vous fera gagner de l'argent.

Il y a également un projet sur la toiture du centre départemental de Tennis, qui appartient également à la commune. C'est un projet qui est parti.

Voilà pour les actions qui avaient été envisagées et afin de vous tenir au courant de leur état d'avancement.

HORS COMMISSION

9. Prise de compétence « mobilité » par la Communauté de communes

M. Dussouillez.- "La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communautés de communes (article L.1231- du code des transports, modifié par l'article 88 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L.1231-1). À défaut, la compétence est exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes à partir du 1er juillet 2021.

En application de ces dispositions la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, à laquelle la commune est rattachée, a délibéré à l'unanimité en faveur de la prise de compétence mobilité lors du Conseil communautaire du jeudi 11 mars 2021.

Toutefois, la Communauté de communes ne se substitue pas à la Région, comme le prévoit la loi LOM, dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire. La compétence mobilité s'exercera dans les domaines des services relatifs aux mobilités actives (marche, vélo, etc.), les services relatifs aux usages partagés des véhicules (covoiturage, autolib, etc.), des services de mobilité solidaires pour les personnes vulnérables (Champagnole Nozeroy Jura Séniors, etc.), des services de conseil en mobilité.

Dans le cas de l'existence de services de mobilité communaux, ces services sont transférés, selon les modalités de transfert entre une commune et une intercommunalité, à la Communauté de communes.

Afin de rendre effective la compétence mobilité de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1^{er} juillet 2021 dans les conditions présentées ci-dessus, la loi LOM prévoit que les Conseils municipaux des communes concernées ont trois mois pour délibérer selon la même règle habituelle de majorité. À défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, conformément à la loi LOM, son accord pour que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura puisse exercer la compétence mobilité dans les conditions décrites précédemment."

Le débat a eu lieu à la Com'com. Il vous est présenté ce soir au Conseil municipal pour vote. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Pernot.- Certains d'entre vous participaient à la séance du Conseil communautaire qui a acté cette prise de compétence dans une unanimité teintée tout de même de beaucoup de questionnements, en particulier sur la problématique du transport scolaire.

On ne va pas refaire le débat qu'on a déjà eu. On va surtout voir le côté positif de la chose qui est qu'aujourd'hui, au niveau de la communauté de communes, en relation avec les communes, on peut organiser directement, grâce à cette prise de compétence, des organisations nouvelles de mobilité.

L'exemple typique est celui que nous avons déjà mis en place avec Champagnole Nozeroy Jura Séniors (CNJS) où on permet à des personnes d'être transportées par des personnes que l'on

considère comme des volontaires.

Sachez que lorsque nous avons mis cela en place, nous avons été obligés d'en référer à la Région puisque normalement, nous n'avions pas le droit de nous occuper de cela. C'est la Région qui a la compétence Transport. Aujourd'hui, la loi LOM permet de décongestionner tout cela et de nous ouvrir des possibilités. Si, demain, nous voulons faire des circuits cyclables ou des choses de ce type, nous pourrions les organiser, du moins travailler avec les communes pour les mettre en place.

Concernant le transport scolaire, nous serons particulièrement vigilants, mais c'est une problématique jurassienne puisque nous avons transféré notre compétence à la Région, mais le Jura a un service 5 étoiles et nous veillerons à ce que ces 5 étoiles continuent d'être offertes à l'ensemble des Jurassiens, en particulier aux habitants de nos cantons et plus particulièrement aux habitants de Champagnole.

M. Dussouillez.- Y a-t-il d'autres questions, interrogations ?

M. le Maire.- Il faudra juste que nous ayons une réflexion concernant la mise à disposition aux Champagnolais de vélos électriques. Nous en avons commandé dix. On verra avec la communauté de communes pour trouver une solution car je ne sais pas si nous aurons le droit, du fait de cette nouvelle loi, de mettre en place un système de location de vélos. Je sais que Saint-Claude et La Rochelle l'ont fait, mais tout n'est pas encore élucidé.

Comme les vélos n'arriveront pas avant l'automne, nous aurons le temps de trouver une solution.

Ceux qui prennent ces décisions à Paris ne se rendent pas compte des conséquences que cela peut avoir sur nos territoires. Il semble que les communes aient le droit de faire des liaisons douces intramuros comme elles le souhaitent. Mais si nous voulons relier Sapois à Champagnole, ce ne sera pas possible. C'est la Com'com qui interviendra. Ce qui peut être une bonne nouvelle financièrement.

M. Dussouillez.- Je mets aux voix cette prise de compétence à la Com'com :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Informations diverses

M. le Maire.- J'ai quelques informations à vous donner.

Nous avons été informés de l'ouverture d'un contrôle de la Chambre des comptes pour la gestion de la commune de Champagnole, ce qui est une procédure habituelle, tous les 10 ans.

Je n'ai pas fait d'enrichissement personnel, mon prédécesseur non plus. On ne risque donc pas grand-chose. Il est normal qu'ils viennent contrôler les gestions communales.

Le contrôle portera sur les aspects, sur le terrain, de la loi NOTRe et de la loi Engagement et proximité. Pour la gouvernance, ce sont les liens entre la communauté de communes et la ville, donc savoir comment cela s'articule.

Nous avons eu une réunion avec l'inspecteur de la Chambre des comptes au cours de laquelle nous avons eu une discussion franche. J'avais des messages à faire passer, ce que j'ai fait puisque l'inspecteur m'a dit qu'il était là pour faire remonter des informations à Paris. J'ai donc dit ce que j'avais à dire.

Ensuite, un deuxième aspect portera sur les comptes proprement dits et la gestion de la commune depuis l'exercice 2016. Comme j'ai été maire en 2015, je suis concerné par toute la période.

Si tout va bien, nous aurons le rapport à Noël ou au mois de janvier.

C'est la Chambre régionale qui fait des contrôles. Quelques collectivités ont été choisies et nous avons eu cette chance. C'est tous les 10 ans et le dernier contrôle date d'il y a 10 ans. C'est sûrement pour cette raison que nous avons été choisis. Par contre, cela va entraîner beaucoup de travail pour nos services, donc pour François Jacquier qui devra répondre sous deux jours à leurs demandes.

Elections départementales et régionales.

Le scrutin aura lieu les dimanches 20 (départementales et régionales) et 27 juin 2021 (uniquement pour les régionales).

Mme Delacroix.- Vous êtes tous réquisitionnés, comme vous le savez déjà. Les tableaux ont été finalisés hier, vous aurez donc la répartition de vos missions dans le courant de la semaine prochaine.

Les adjoints sont tous présidents de bureau le matin dès 8 heures. Ce qui fait 8 heures – 11 heures, et ensuite reprise de 16 heures à 18 heures plus le dépouillement.

Pour les autres, certains sont en début et en fin de bureau, d'autres sont en milieu de journée, de 11 heures à 16 heures.

Des bénévoles seront aussi réquisitionnés puisqu'il nous a fallu 140 personnes pour ces deux scrutins en mêmes temps. Nous avons fait le tour, avec Laurent et Isabelle, des bureaux de vote. Sachez que l'Oppidum ne sera pas bureau de vote puisqu'on a transféré au Boulevard, comme cela s'était déjà fait il y a 2 ou 3 ans.

Nous avons finalement eu la bonne surprise de voir que l'organisation allait se faire assez facilement pour deux scrutins, sauf à l'Hôtel de ville où cela nécessite le déménagement du bureau du CCAS.

M. le Maire.- 140 personnes pour organiser ces élections, c'est tout de même énorme. Je ne sais pas si ceux qui ont décidé de faire deux scrutins s'en rendent bien compte.

Mme Delacroix.- Certaines grandes villes ont dû embaucher des personnes. Ils les paient à la vacation.

Mme Lacroix.- Où sera déplacé le centre de vaccination ?

M. le Maire.- À Galfione. Ce sera fait pour la fête foraine. Le sol de Léo Lagrange ne le supporterait pas. Les hauts talons pourraient le perforer. La salle des Louataux est en trop mauvais état.

Mme Lacroix.- À partir de quelle date ? Sachant que les forains peuvent arriver dès lundi.

M. le Maire.- Non, ils ne peuvent pas venir s'installer comme ils veulent. C'est Laurent qui organise magnifiquement le centre de vaccination champagnolais.

M. Laithier.- La vaccination est maintenue à l'Oppidum jusqu'au vendredi 11 juin inclus. Ensuite, il sera déménagé dans le week-end. Le lundi 14 juin, on redémarre à la salle Galfione.

M. le Maire.- Information sur la fête foraine.

Comme annoncé dans mon communiqué vendredi dernier, je vous confirme que la fête foraine aura bien lieu du 19 au 21 juin.

Au niveau national, les fêtes foraines seront autorisées à partir du 9 juin.

Nous avons déjà échangé à ce sujet avec M. le Directeur de Cabinet du Préfet et nous avons prévu une réunion en Préfecture mercredi prochain à laquelle sont conviés également des représentants des forains.

Il s'agira également de se mettre d'accord sur les conditions d'organisation.

La fête de la musique aura donc lieu vendredi 18 juin : le programme est en train d'être bouclé.

Un programme estival d'animations est également prévu, notamment avec des concerts.

Toutes ces festivités sont organisées en cohérence avec les évolutions des protocoles sanitaires prévus par le gouvernement au 9 juin et au 30 juin.

À partir du moment où le gouvernement a décidé et a traité avec les organisations des forains, je ne vois pas comment nous pourrions interdire la fête foraine de Champagnole. Les représentants

des forains qui assisteront à la réunion en Préfecture mercredi prochain sont les trois qui ont été consultés l'an dernier, lorsque la décision avait été prise de ne pas faire de fête foraine.

Les forains ont négocié l'organisation des fêtes au niveau national, ils ont donc traité avec le gouvernement uniquement sur l'espace de leur manège, leur attraction. Après, ce qui se passe sur l'espace public est du domaine du maire. Je ne sais pas encore si on nous imposera une jauge, mais je ne vois pas comment nous pourrions la faire respecter, sachant que 10 à 12 entrées sont possibles. On en discutera en préfecture, mais comme l'espace public concerné est vaste, nous n'atteindrons probablement pas la jauge qui pourrait être fixée. Cela ne devrait donc pas poser de problème.

On a vu avec les forains pour élargir au maximum les endroits où il y avait des goulets d'étranglement afin de fluidifier la circulation. Nous aurons d'autres consignes de la part de la préfecture mercredi prochain, on en saura donc plus.

La fête foraine aura donc lieu jusqu'à 23 heures puisqu'il y aura toujours le couvre-feu à 23 heures, sachant ce n'est pas la police municipale qui le fera respecter. C'est une décision nationale.

Par contre, les forains nous ont proposé de commencer plus tôt en début d'après-midi, donc 14 heures au lieu de 16 ou 17 heures.

Ceux qui ont peur d'attraper le Covid ne viendront pas, ou alors ils se seront fait vacciner avant. Il ne faut pas voir les choses de manière négative, la vie reprend et on ne peut que s'en féliciter.

Du fait qu'il y aura la fête foraine, on déplace la fête de la musique. Ce sera le vendredi 18 juin et pas le 21.

Le programme est en cours de bouclage. Il n'y aura rien en salle, donc à l'Oppidum. Tout sera en extérieur. Un podium sera monté sur la place, ainsi que devant la bibliothèque, avec des animations en ville. Il n'y aura pas de buvette ou de restauration organisée par la municipalité, ni par des associations sur l'espace public. Toutefois, les restaurateurs et les bistrotiers qui veulent agrandir leur terrasse pourront utiliser l'espace, comme ils le font les autres années en faisant respecter les gestes barrières qui seront en vigueur le 18 juin. Ils auront donc la possibilité d'agrandir les terrasses. Ce sera sous la responsabilité des propriétaires des bars et restaurants.

Programme de l'été : un programme estival d'animations est également prévu, notamment avec des concerts. Comme c'est après le 30 juin, les conditions seront encore un peu plus normales. Ce sera mardi et vendredi, comme les autres années.

Quatre concerts seront délocalisés : à Jean Emonin, aux Tours, au Petit Champ et aux Champs Sarrazins. On remettra également de la musique dans les quartiers.

Pascal Grenier est en train de finaliser le programme de l'été avec Gérard Bernard. Il y aura une belle programmation, mais il n'y aura pas de vrai gros spectacle type programme de feu des deux années précédentes, qui attireraient un millier de personnes. On se limitera à des concerts sur la place. Au niveau de la buvette, je ne sais pas encore. Il est difficile d'organiser des buvettes en étant assis.

Nous aurons de nouvelles consignes pour après le 30 juin. Sachez bien que cela se passera dans le protocole sanitaire prévu à ce moment-là.

Autre information : le prochain Conseil municipal sera le 1^{er} juillet.

Une dernière information concernant un projet au centre aéré. Le centre aéré accueillera à nouveau les enfants cet été sur son site historique. Le bâtiment qui a brûlé a été réhabilité. On a le projet de faire un préau, cet automne, de 15x6 avec une structure en bois. La scierie Grandpierre et d'autres scieries du Doubs, du Jura et de l'Ain ont développé l'AOC Bois du Jura.

À partir du moment où nous sommes commune forestière, j'ai l'intention de faire construire ce préau en AOC bois du Jura, sachant qu'il serait mieux que ce soit des bois qui viennent de nos forêts communales, sciés dans une scierie sur le territoire de la commune. Là, on pourrait vraiment faire dans le local, avec une entreprise locale, ce qui serait parfait.

C'est un projet en gestation qui devrait voir le jour cet automne.

Je vous informe également d'une discussion avec le scieur afin de le mettre en relation avec l'architecte, qui sera Madame Tissot, pour la halle que l'on veut faire l'an prochain pour couvrir le parking gratuit 2 heures. Je souhaite vraiment que ce soit construit avec du bois de nos forêts communales.

Ce sont les premiers balbutiements de ces projets, mais je tiens à faire la promotion de l'AOC Bois du Jura et surtout du bois de Champagnole.

J'ai fini. Vous avez la parole pour les questions diverses.

Questions diverses

Mme Rigoulet.- Suite à l'arrêté préfectoral, le masque est-il encore en vigueur dans tout le Jura ? Toutes les communes n'ont pas cette obligation du port du masque.

M. le Maire.- On posera la question en préfecture.

J'ai vu à la télé qu'une commune, dans les Charentes, arrêtait de rendre le masque obligatoire. Après, les gens l'enlèvent ou pas. Pour l'instant, à Champagnole le masque est obligatoire.

Mme Rigoulet.- L'arrêté préfectoral fait que nous n'avons pas le choix. Si le préfet libère de cette obligation, est-ce tu as le droit de continuer à le rendre obligatoire ?

M. le Maire.- Non. Une décision municipale ne peut pas aller à l'encontre d'une décision nationale. Par contre, une décision nationale peut aller à l'encontre d'une décision municipale.

Si le représentant de l'Etat, donc le préfet, décide que le masque est obligatoire, je n'ai pas le droit de dire que le masque n'est pas obligatoire. Ceci m'avait d'ailleurs été gentiment rappelé lors du premier confinement, lorsque je voulais rendre le masque obligatoire sur le marché avant qu'il ne le soit. Les services de la préfecture m'avaient dit que ce n'était pas la peine de prendre un arrêté, qu'il serait rejeté. Je n'avais donc pas pris cet arrêté, ce qui m'a été reproché, mais j'ai été réinterrogé sur d'autres sujets.

Sachez que le jour où je n'aurai plus l'obligation de mettre le masque, je serai content. D'autant plus que je serai vacciné.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Olivier.- J'imagine que nous avons tous été contactés concernant le vaccin pour les élections. La date du deuxième vaccin est-elle connue ?

M. le Maire.- Je me tourne vers Monsieur Laurent Laithier, notre spécialiste en vaccin.

M. Laithier.- Sauf si vous êtes en mono-injection parce que vous avez eu le Covid, lors de votre rendez-vous pour la première injection, le rendez-vous de deuxième injection est systématiquement donné en même temps.

M. Olivier.- Non, cela n'a pas été le cas et la date théorique est dépassée.

M. Laithier.- Appelez mon secrétariat car ces rendez-vous doivent être fixés.

M. Olivier.- On nous avait dit que ce serait le Département qui nous rappellerait, ce qui m'a un peu surpris.

M. le Maire.- Nous allons résoudre ce problème.

M. Laithier.- Les rendez-vous existent. Appelez le secrétariat pour qu'on vous les donne. Vous n'avez pas eu la confirmation par SMS ?

Mme David-Rousseau.- Non.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Lacroix.- Je ne sais pas si c'est bien le lieu pour poser cette question, je la pose tout de même. C'est par rapport à la fibre qui est amenée ces derniers temps. Une première tranchée a été faite il y a plusieurs mois et là, c'est apparemment le retour pour une deuxième tranchée. Une entreprise est venue à Taravent, mais apparemment pas qu'à Taravent, pour faire ces travaux pendant un mois. Ils démarrent au mois de juin.

J'aimerais savoir à qui on peut s'adresser, qui peut nous mettre en relation avec les personnes qui font ces travaux si nous avons des soucis ? Au final, la fibre, ce n'est pas la commune.

M. le Maire.- Non.

Mme Lacroix.- Qui est-ce qui fait la relation avec ceux qui font ces travaux ? Ces travaux se font tout de même sur notre commune. Si on a souci avec les travaux en question, vers qui peut-on se tourner ?

M. le Maire.- A la ville qui fera le relais. Ils ont notre permission de voirie, ils peuvent donc intervenir sur le domaine communal. C'est une permission de voirie générale qui a été donnée, il n'y a donc pas de souci. Après, nous ne faisons pas le suivi du chantier. Nous n'intervenons pas non plus dans la programmation du chantier.

Il faut voir cela avec les services techniques s'il y a quoi que ce soit sur le secteur de Taravent.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Bailly.- Ce n'est pas une question, juste une information.

Dans le cadre des manifestations qui reprennent, le 11 juin aura lieu le prix municipal cycliste. Habituellement, cette course a lieu après le 14 juillet puisque c'est la veille de la braderie. À la demande de la présidente du club, Sandrine, il a été décidé d'avancer cette date car c'est une course en semi-nocturne. Après fin juillet, la lumière du jour diminue vraiment et les coureurs terminaient dans la nuit, ce qui devenait dangereux.

Il a fallu trouver une date qui n'empiétait pas sur les autres manifestations, c'est-à-dire la fête puis le festival de jazz. La date trouvée est autour du 10 - 11 juin pour essayer de la pérenniser, aussi bien au niveau municipal qu'au niveau du calendrier de la Fédé cycliste.

Elle aura donc lieu le 11 juin et se situera, pour son départ et son arrivée, à peu près au niveau de l'essence Colruyt, donc sur la Moulette. Le départ sera à 20 heures. D'habitude, c'était à 19 h 30, mais comme ce sont des coureurs amateurs, Sandrine avait le souci que les gens sortent du travail pour venir à cette course. L'heure est donc repoussée, mais la date est avancée pour avoir plus de luminosité.

Vous êtes tous invités, si cela vous intéresse et que vous êtes libres, le 11 juin à 20 heures vers Colruyt.

M. le Maire.- Merci Arielle.

On reparlera du Tour de l'Avenir au prochain conseil vu que ce sera tout près.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Merci à tous d'être venus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 58.

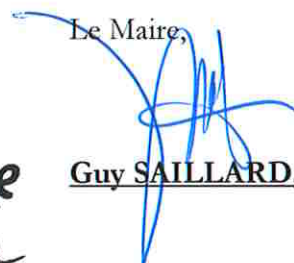
La Secrétaire de Séance,



Ghislaine BENOIT,



Le Maire,



Guy SAILLARD,